

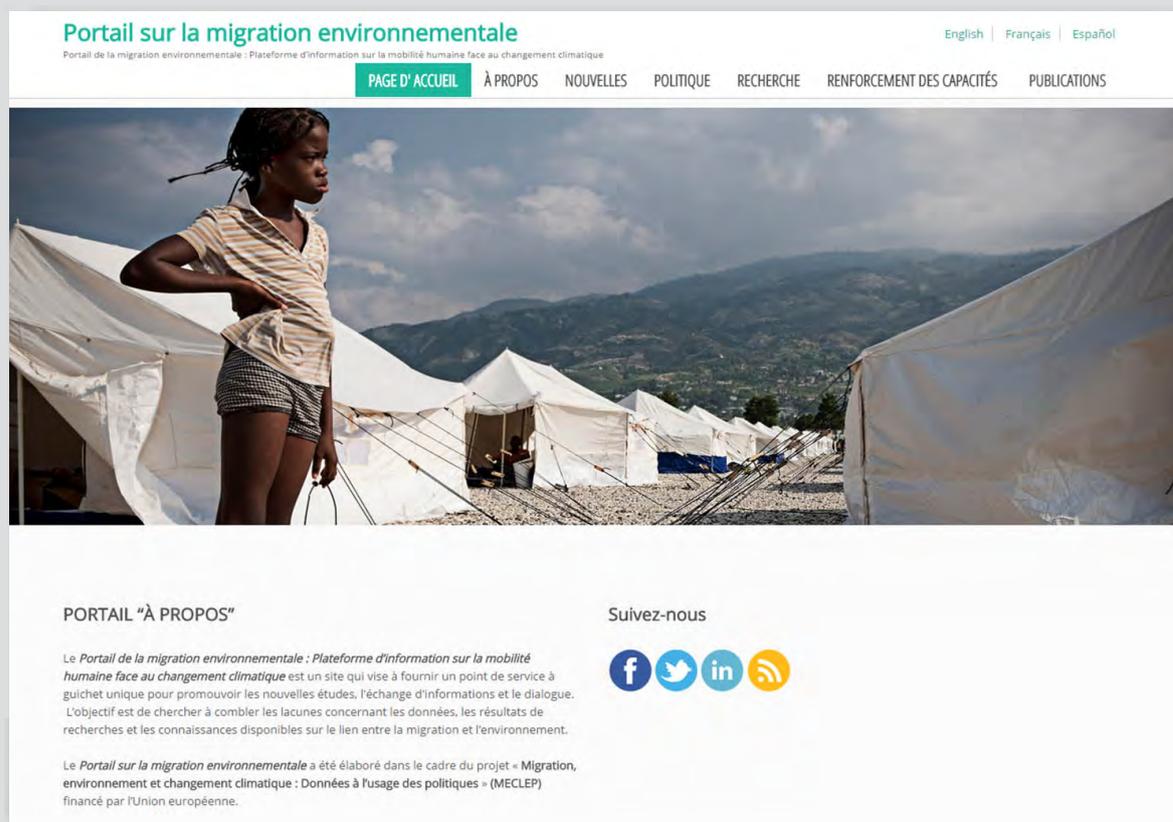
22EME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION- CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)



L'OIM s'engage dans la lutte contre les changements climatiques et soutient les communautés dans leurs processus d'adaptation aux défis environnementaux actuels et à venir. Les négociations mondiales sur le climat, menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), constituent une priorité politique pour la planète. La 22ème Conférence des parties (COP22), qui se tiendra à Marrakech, Maroc en novembre 2016, permettra au 196 Parties à la Convention de faire un état des lieux suite à l'adoption historique de l'Accord de Paris lors de la COP21 de 2015.

Pour plus de renseignements sur le travail de l'OIM autour de la thématique migration, environnement et changement climatique, veuillez vous rendre sur le Portail sur la migration environnementale

<http://environmentalmigration.iom.int/fr>



Portail sur la migration environnementale
Portail de la migration environnementale : Plateforme d'information sur la mobilité humaine face au changement climatique

English | Français | Español

PAGE D'ACCUEIL | À PROPOS | NOUVELLES | POLITIQUE | RECHERCHE | RENFORCEMENT DES CAPACITÉS | PUBLICATIONS

PORTAIL "À PROPOS"

Le *Portail de la migration environnementale : Plateforme d'information sur la mobilité humaine face au changement climatique* est un site qui vise à fournir un point de service à guichet unique pour promouvoir les nouvelles études, l'échange d'informations et le dialogue. L'objectif est de chercher à combler les lacunes concernant les données, les résultats de recherches et les connaissances disponibles sur le lien entre la migration et l'environnement.

Le *Portail sur la migration environnementale* a été élaboré dans le cadre du projet « Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques » (MECLEP) financé par l'Union européenne.

Suivez-nous

f t in RSS

CONTRIBUTIONS DE L'OIM AUX NEGOCIATIONS MONDIALES SUR LE CLIMAT 22EME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION- CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

Quels sont les enjeux de la COP22 de Marrakech en 2016 ?

La COP22 est la première conférence mondiale sur le climat suite à l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015, qui a pour but de limiter le réchauffement climatique mondial. L'Accord est ouvert à la signature des pays entre le 22 avril 2016 et le 21 avril 2017, au siège des Nations unies à New York. A mi-chemin du processus de signature de l'Accord, la COP22 permettra de gauger l'engagement politique des Parties mais également de faire un point d'avancement sur les actions concrètes menées suite à la COP21 – incluant les activités en lien avec la mobilité humaine et le climat - ainsi que les engagements financiers.

Quelle place occupe la migration dans les accords sur le climat et dans l'Accord de Paris ?

L'importance de la relation entre mobilité humaine et changement climatique est aujourd'hui comprise et considérée au sein des négociations, suite à d'intenses efforts de sensibilisation menés par l'OIM et ses partenaires depuis la COP14 de 2008 en Pologne. Avant la COP21, deux décisions reconnaissaient déjà « les migrations, les déplacements et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques ». Il s'agissait du Cadre de l'adaptation de Cancun 2010 (décision 1.CP/16 paragraphe 14(f)) et de l'agenda « pertes et préjudices » adopté à Doha en 2012 (décision 3.CP/18 paragraphe 7(a) (vi)). Ces décisions restent en vigueur aujourd'hui.

L'Accord de Paris de 2015 a représenté une avancée additionnelle majeure pour la reconnaissance des liens entre migration et changement climatique car l'Accord indique dans son préambule que :

« Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme (...) (et) des migrants (...) »

De plus, l'une des Décisions adoptées lors de la COP21, « demande également au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, agissant conformément à ses procédures et à son mandat, de créer une équipe spéciale pour compléter et mettre à profit les travaux des organes et groupes d'experts existants au titre de la Convention, dont le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés, ainsi que ceux des organisations et organes d'experts compétents extérieurs à la Convention, en les mobilisant selon qu'il convient, en vue d'élaborer des recommandations relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face ».

Plus d'information : <https://weblog.iom.int/cop21-paris-agreement-stepping-stone-climate-migrants>

Pourquoi l'OIM s'implique-t-elle dans ces négociations ?

« Nous sommes confrontés à des mouvements de migrants et de réfugiés sans précédent et les changements climatiques sont une des causes principales du nombre record de personnes contraintes à migrer »

William Lacy Swing
Directeur Général

Organisation internationale pour les migrations
Table Ronde de Haut Niveau sur la mobilité humaine et le changement climatique, COP21, Paris

Le lien intrinsèque entre migrations et changements climatiques est aujourd'hui reconnu et d'ailleurs souligné comme suit dans le 5ème rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (IPCC, 2014) : « [Au cours du XXIe siècle, le changement climatique devrait provoquer une augmentation des déplacements de populations](#) ».

L'OIM est la seule agence intergouvernementale disposant d'un mandat sur les questions migratoires. Ainsi, l'OIM est un acteur clé dans la gestion des migrations liées aux changements climatiques, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, du développement de politiques, de la recherche et de l'opérationnalisation des activités en lien avec la migration environnementale et climatique. En créant une Division Migration, Environnement et Changements Climatiques (MECC), l'OIM est récemment devenue la première organisation internationale à se doter d'une entité institutionnelle entièrement dédiée à cette problématique.

Le travail de l'OIM en la matière a commencé au début des années 90. Le Conseil de l'OIM, l'organe directeur de l'organisation a délibéré sur la thématique Migration, Environnement et

Changement climatique pour la première fois en 2007, suivi d'un Dialogue international sur la Migration sur ce sujet en 2011, un panel de Haut niveau au Conseil de l'OIM en 2014 et des documents institutionnels produits chaque année depuis 2013. Les Etats Membres de l'OIM ont choisi de traiter la question migration, environnement et changement climatique de nouveau au Comité Directeur pour les Finances et les Programmes de l'OIM en 2016.

L'OIM travaille avec de nombreux autres partenaires et Etats Membres engagés dans les négociations de la CCNUCC, avec pour objectif d'assurer l'intégration et le suivi des problématiques liées à la mobilité humaine aux négociations globales sur le climat.

Les domaines d'intervention de l'OIM

L'action de l'OIM porte sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris en lien avec son cadre de gouvernance des migrations et son mandat de gestion des migrations :

- **Adaptation** : Appréhender la migration comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, disséminer les lignes directrices portant sur l'intégration des questions migratoires dans les politiques nationales d'adaptation (et dans les Plans Nationaux d'Adaptation en particulier) et mettre en œuvre des activités dans ce sens.
- **Pertes et préjudices** : Prendre en considération les questions de déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques dans le cadre de l'agenda « pertes et préjudices » de Doha et du Mécanisme International de Varsovie et mettre en œuvre des activités dans ce sens.
- **Atténuation** : Réduire les impacts de la migration sur la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, réduire l'impact environnemental et renforcer la soutenabilité des actions de l'OIM.
- **Financement** : Soutenir et faciliter les transferts de compétences et de fonds et les investissements des migrants et

des diasporas vers les pays vulnérables aux changements climatiques et faciliter l'accès aux fonds du climat pour des actions portant sur la mobilité humaine.

- **Développement et transferts technologiques** : Inclure les connaissances, le savoir-faire, les contributions et les investissements des migrants et de la diaspora dans les efforts d'adaptation et d'atténuation.
- **Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC)** : Comprendre comment les INDCs incluent les questions de mobilité humaine et soutenir les pays à mettre en œuvre les INDCs en prenant en compte les questions migratoires.

Comment l'OIM prend-elle part aux négociations sur le climat ?

Les contributions de l'OIM à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prennent plusieurs formes :

1. **Contributions de haut niveau au processus** : Le Directeur Général de l'OIM, l'Ambassadeur William Lacy Swing, s'engage à soutenir le processus de négociations en prenant part aux événements de haut niveau.
2. **« One UN »** : L'OIM participe au groupe de travail sur le climat du Comité de haut niveau pour les programmes de l'ONU et contribue aux efforts communs du système onusien pour soutenir les négociations climatiques. Spécifiquement, l'OIM est un des chefs de file sur la question de climat et de la mobilité humaine et organise diverses manifestations, telles que des événements parallèles, des conférences de presse et des expositions, depuis la COP14 en 2008. L'OIM a notamment organisé une [Table Ronde de Haut Niveau sur la mobilité humaine et le changement climatique](#) sur la mobilité humaine et changement climatique lors de la COP21 qui a rassemblé nombre d'intervenants d'importance issus de différents domaines et un public nombreux.
3. **Renforcement des capacités** : L'OIM considère le renforcement des capacités comme une priorité essentielle pour soutenir l'élaboration de politiques. Elle a donc développé un programme de formation axé sur la compréhension du lien entre changements climatiques et migration et formé, aux niveaux régionaux et nationaux, des décideurs politiques impliqués dans les négociations sur le climat. Au début 2016, l'OIM a déjà formé 213 décideurs politiques dans 38 pays sur les questions de migrations climatiques et a développé le premier manuel de formation sur cette thématique, disponible en anglais, français, espagnol et russe. L'OIM a soumis à la CCNUCC en mars 2016 un document technique sur le renforcement des capacités en matière de migrations, environnement et changement climatique.
4. **Soutien technique pour la création du groupe de travail chargé de travailler sur les déplacements des populations liés aux effets néfastes du changement climatique**. L'OIM a produit plusieurs documents portant sur l'articulation entre questions migratoires et les réponses en termes de pertes et dommages. L'organisation soumet des documents techniques au secrétariat de la CCNUCC et au Comité exécutif du Mécanisme International de Varsovie.
5. **Travaux de recherche pour soutenir l'élaboration de politiques** : Pour alimenter les négociations, l'OIM apporte son expertise sur les liens existants entre migrations et changements climatiques. L'organisation a publié un « [Atlas des Migrations Environnementales](#) », ouvrage qui met en évidence visuellement le lien manifeste entre les changements environnemental et la mobilité humaine. Des données sont également recueillies dans le cadre d'un projet innovant de recherche pour soutenir la cohérence des politiques conduit dans six pays pilotes ; « Migration, Environnement et Changement Climatique : données à l'usage des politiques » ([MECLEP](#)). L'OIM publie des documents d'orientation, des fiches de renseignements ainsi que de nombreuses publications tels que le « [IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change](#) ».
6. **Contributions techniques** : En collaboration avec le Comité consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine (Human Mobility and Climate Advisory Group), l'OIM soumet ses contributions au secrétariat de la CCNUCC et aux parties à la Convention. L'OIM développe des documents techniques afin

d'intégrer la migration dans les Plans nationaux d'adaptation (PNA) et les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC).

7. Partenariats : L'OIM développe des partenariats pour accroître la visibilité de la problématique et améliorer l'impact de ses activités liées à la migration environnementale et au climat. Elle travaille en étroite collaboration avec la CCNUCC et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD), en particulier sur le lien entre évolution des terres et migrations ; et dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de l'Agenda de l'Initiative Nansen, sur les migrations transfrontalières induites par les catastrophes naturelles. Des activités sont également développées avec d'autres acteurs clés comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Forum des Pays les plus Vulnérables aux Changements Climatiques (CVF), l'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ainsi que le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD). L'Organisation est aussi engagée dans de nombreux partenariats avec le secteur non gouvernemental et le secteur universitaire.

L'OIM a ainsi travaillé à apporter de la visibilité sur les questions migration et changement climatique pendant la période charnière de la COP 21. Le tableau ci-dessous présente les contributions clés de l'OIM en amont et pendant la COP21 :

Contributions de l'OIM – COP21 Paris 2015

Événement	Dates	Contributions de l'OIM
Conférence de Bonn sur les changements climatiques	01-11 juin 2015	Organisation d'un événement sur la mobilité humaine et le climat et conférence de presse
Conférence de Bonn sur les changements climatiques	19-23 octobre 2015	Organisation d'un événement sur la mobilité humaine et le climat et conférence de presse
Exposition photographique au Musée de l'histoire de l'immigration, Paris	Novembre 2015 à janvier 2016	Exposition de photos sur la migration environnementale du photographe italien Alessandro Grassani
COP 21, Paris	Du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015	L'OIM a organisé : <ul style="list-style-type: none"> • Une Table Ronde de Haut Niveau sur la mobilité humaine et le changement climatique – « One UN » • Un exposition sur la mobilité humaine et le climat - « One UN » • Deux conférences de presse (technique et de haut niveau) • L'OIM est intervenu lors de différents événements organisés par des partenaires clés

Contributions de l'OIM – COP22 Marrakech 2016

En 2016, l'OIM continue de soutenir le processus de négociations, notamment par l'intermédiaire des actions suivantes :

Événement	Dates	Contributions de l'OIM
Comité Exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Au cours de l'année 2016	Soutien technique à la création du groupe de travail chargé de travailler sur les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques; soumissions techniques au programme de travail régulier du Comité Exécutif
Documents d'information en soutien au Maroc, pays hôte de la COP22	Au cours de l'année 2016	Production i) d'une fiche d'information sur migration et climat au Maroc, ii) d'un policy brief sur les enjeux de la migration climatique au Maroc et iii) d'une étude complète sur les liens entre mobilité humaine et climat au Maroc (septembre 2016)
Dissémination de l'Atlas des Migrations Environnementales	Mars 2016	Outil permettant la compréhension des liens entre migrations, environnement et climat
Manuel de formation sur la migration environnementale et climatique - OIM	Avril 2016	Premier manuel de formation sur migration, environnement et climat, en anglais, français, espagnol et russe
Panel de Haut Niveau de Rabat sur migration et climat : de la COP21 à la COP22	22 mars 2016	Panel rassemblant les différents intervenants nationaux concernés par la migration climatique
Atelier de Rabat formation sur migration, environnement et climat - OIM	23-24 mars 2016	Formation pluridisciplinaire destinée aux décideurs politiques nationaux et régionaux au Maroc
Conférence de Bonn sur le climat	Mai 2016	Organisation d'un événement d'information et d'une conférence de presse
COP 22, Marrakech	7-18 novembre 2016	Événement de haut niveau - « One UN » et conférence de presse

Pour plus d'informations sur les activités de l'OIM dans le domaine de la migration, l'environnement et les changements climatiques n'hésitez pas à vous rendre sur le portail des migrations environnementales www.environmentalmigration.iom.int/fr, le site Internet de l'OIM www.iom.int/migration-and-climate-change ou contacter :

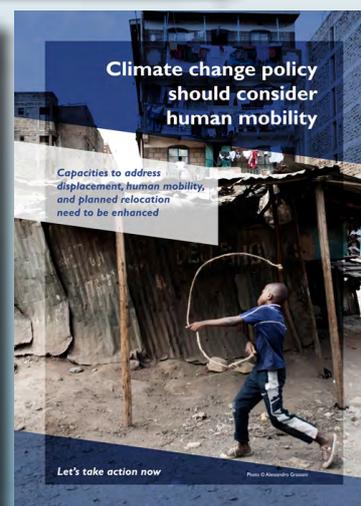
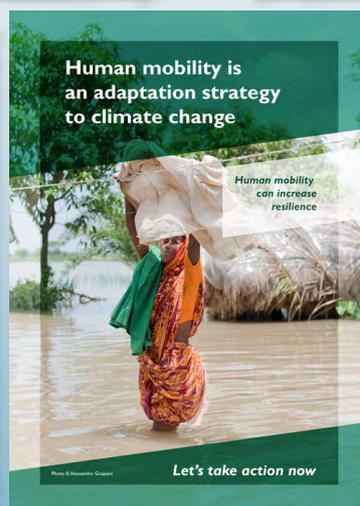
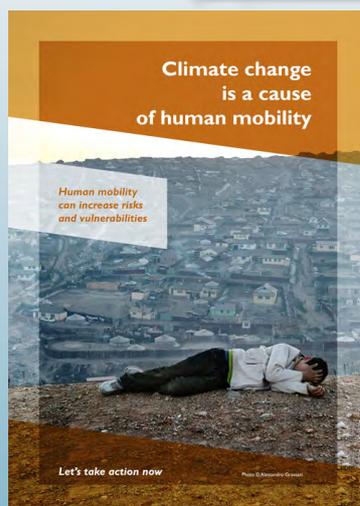
Dina Ionesco

Cheffe de Division – Migration, Environnement et Changement Climatique
E-mail : dionesco@iom.int
Tel. : +41 22 717 9481

Mariam Traore Chazalnoël

Experte associée – Migration, Environnement et Changement Climatique
E-mail : mchazalnoel@iom.int
Tel. +41 22 717 9307

Pour plus d'informations, consultez le site internet :
<http://www.environmentalmigration.iom.int/fr>
[@IOM_MECC](https://twitter.com/IOM_MECC)



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

17 route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse
Tél. : +41 22 717 9111 • Fax: +41 22 798 6150 • Courriel : hq@iom.int • Site Web : www.iom.int